



Actu-Path

Actualités syndicales en ACP par mail

Novembre 2007



Assemblée générale du Syndicat des Médecins Anato-Cyto-Pathologistes Français à "Carrefour", le Jeudi 22 novembre 2007 à 18 h 45

Naissance d'un THINK TANK ANAPATH (Groupe de réflexion)

Face aux nombreux problèmes auxquels l'ACP française est confrontée, certains aux enjeux très importants, la profession a souhaité renforcer sa cohésion.

A cette fin, les représentants de l'ensemble des associations nationales d'ACP et du syndicat ont décidé de se réunir pour améliorer la coordination de leurs actions de manière structurée et permanente tout au long de l'année.

Lors d'une première journée de travail qui s'est tenue le 22 septembre 2007, ces représentants ont cherché à identifier les défis à relever en les priorisant, à déterminer quel groupement professionnel était le mieux à même d'y répondre, et à proposer des actions en appréciant leur ampleur et les ressources à mobiliser.

Priorité a été donnée à la mise en place de la CCAM, au risque chimique, et en particulier au risque formol avec l'opportunité ou non d'utiliser un substitut, et à l'implication de l'Arrêté du 16 juillet 2007 sur la gestion du risque biologique en laboratoire de biologie et en structure d'ACP.

La prochaine réunion du groupe aura lieu samedi 8 décembre 2007.

Le collectif des représentants

L'ACP CHANGE !

Il est urgent que les pathologistes libéraux comme publics anticipent l'évolution future de leur spécialité s'ils veulent survivre.

Les derniers articles du NEJM du 18/10, du Lancet du 4/10, etc. , repris dans le "Quotidien du Médecin" concernant le dépistage primaire du cancer du col utérin par test HPV risquent de relancer la "bataille du frottis" . Cette hypothèse ne doit pas être considérée comme totalement absurde, ceci d'autant plus que la CNAMTS sera soumise à la pression du lobby promouvant le test HPV et pouvant mobiliser sur ce thème l'électorat féminin. Il ne peut, cependant, s'envisager que si son coût baisse fortement. Il est devenu essentiel, aujourd'hui, que notre spécialité obtienne la possibilité de réaliser le test HPV qui lui a été refusé par la CNAM en janvier 2004 mais, pourtant, validé par l'ANAES (ex-HAS) en juin 2004.

Sans alarmisme exagéré, si nous mettons bout à bout les problèmes actuels et futurs de notre spécialité, des *"Etats généraux de l'ACP"* s'imposent en 2008. Récapitulons

- ✓ Mise en place d'une CCAM qui n'apporte strictement rien par rapport à la NGAP et qui risque de poser un grave problème pour les hôpitaux (Que deviennent les PHN ?)
- ✓ Succession de décrets sur la sécurité sanitaire (risque chimique, agents biologiques,) qui font tomber dans l'illégalité avec la perspective de procès futurs toutes les structures anapath, libérales en tête mais publiques également.
- ✓ Sous cotation dramatique des actes de cancérologie
- ✓ Risque de déstabilisation du secteur libéral en cas de dépistage primaire du cancer du col utérin par test HPV réservé aux biologistes (> 60% de l'activité pour 40 % des honoraires des ACP libéraux)
- ✓ Blocage de remboursement de tout nouvel acte par la CNAMTS (HIS, test HPV, ICC, " second avis")
- ✓ Désengagement de l'INCa des CRFS, tumorothèques, ...et absence de financement... après avoir imposé à l'ACP d'avancer à marche forcée vers ces objectifs.... menaces à l'appui ...
- ✓ Démographie médicale ACP en chute libre.

Nous comptons sur les idées et la mobilisation de tous les pathologistes.

Rendez-vous à "Carrefour"

Le bureau du syndicat

***LA FORCE D'UN SYNDICAT DEPEND DU NOMBRE DE SES ADHERENTS.
SI VOUS APPROUVEZ SES ORIENTATIONS, ECONOMISER UNE COTISATION 2007 EST
PARTICULIEREMENT CONTRE-PRODUCTIF POUR LA DEFENSE DE LA SPECIALITE.***